



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU Séance du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Sylvain POITOUT, Jocelyne MANENTI, Anne DUFOULON, Agnès ENGEL, Marjorie RIMBAULT, Anita SAUTIER, Yann SPINNLER.

Absents avant donné pouvoir :

Nathalie BERLAND donne pouvoir à Anita SAUTIER.
Arthur BECKER donne pouvoir à Denis MAILLER.
Cyril HATEM donne pouvoir à Fabien CARD.

Absents excusés :

Laurent CAPDEVIELLE.
Stéphanie LERONDEAU.
Hubert LOUIS.

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

1. Délibération : Autorisation d'engager des investissements à hauteurs de 25% du budget de 2023.
2. Délibération : Embauche d'un employé communal.
3. Loi A.P.E.R (accélération de la production des énergies renouvelables.) : Validation des zones avant consultation du public.
4. Informations Biodéchets : obligations en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.
5. Délibération : Aide sociale exceptionnelle.

Autorisation d'engager des investissements à hauteur de 25% du budget 2023

Dans le cadre de l'ouverture du budget 2024, il est possible d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur le budget 2023.

Dépenses d'investissement : 271 125.00 euros.

Quart de crédits : 94 281.25 euros.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser à engager à hauteur de 25 % les dépenses d'investissements à hauteur de 94 201.25 euros.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

Proposition d'engager un agent communal

Pour des raisons économiques et en remplacement de l'auto-entrepreneur le maire explique qu'il serait avisé d'employer un agent communal à temps plein.

Le poste sera proposé à Christophe ARNAUD, l'auto-entrepreneur actuel.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à recruter un agent communal.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

LOI A.P.E.R (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) choix des terrains

Monsieur le Maire reprend le sujet de la loi A.P.E.R concernant l'obligation des communes d'établir des périmètres où il sera possible d'installer des énergies renouvelables.

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le maire consulte donc le conseil municipal en vue de valider les zones déjà présentes.

Suite à la demande du conseil certaines zones seront modifiées.

Le choix est de rester sur des zones invisibles (visuellement) depuis la commune et qui permettent de répondre à la loi A.P.E.R.

Des zones d'exclusions seront également présentées. Il est important d'ajouter que, pour notre commune seules les projets agrivoltaïques pourront être réalisés.

Nous n'avons pas déterminé de zone interdite, mais elle existe au travers de la trame noire (zone Natura 2000) et de l'axe de la BA102.

Monsieur le maire ajoute que la commune ne permettra en aucun cas la déforestation même partielle pour l'exploitation d'ENR.

La consultation publique sera lancée avant le 31 décembre 2023.

Informations BIODÉCHETS : Obligations à partir du 1^{er} janvier 2024

Le maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, la loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets.

La communauté de commune Norges et Tille compétente en matière de gestion des déchets ménagers communiquera prochainement sur les modalités et solutions proposées dans le cadre de la loi.

Demande d'aide sociale exceptionnelle

Suite à la sollicitation d'une famille en difficulté temporaire, la commission communale des affaires sociales a eu lieu le 8 novembre 2023 validant l'attribution de 400,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'accorder à cette famille un montant de 400,00 euros.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstentions : 0.

Autres informations

Ecole : Les 2 Conseils d'école ont eu lieu, tout s'est bien passé.

La chasse : Rappels

- Mercredi, samedi et dimanche : pas de chasse l'après-midi.
- Vendredi : pas de chasse.
- La société de chasse du bois de Norges chasse uniquement le mardi.

Sinistre du platelage : Suite à la tempête du 11 juillet dernier, l'expert venu une première fois a estimé les travaux à 23 000 euros. Une seconde expertise a lieu le 28 novembre prochain afin de valider les travaux de remise en état.

Ces travaux seront pris en charge par l'assureur de notre village.

Rue des Méraudes : les travaux d'enfouissement sont terminés. Les travaux de voirie débiteront le 24 novembre prochain, l'éclairage public sera de type « bas » comme dans les autres lotissements de Norges.

Prochaines commissions :

Commission travaux le 21 novembre à 18h30.

Commission environnement : jeudi 30 novembre à 20h30.

Commission sécurité : 13 décembre à 18 h30.

Manifestations :

Téléthon : 8 et 9 décembre 2023.

Exposition les oiseaux 25 et 26 novembre 2023.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 22h29